

UA3325 - Expérience professionnelle de deux années dans le domaine ou deux années hors domaine avec rapport

Présentation

Programme

Contenu

La validation de l'expérience professionnelle se décompose en deux cas :

- l'élève dispose d'une expérience en informatique de deux années; il rédige un rapport d'activité
- l'élève dispose d'une expérience de deux années hors informatique ; il réalise un stage de 3 mois et rédige un rapport de stage.

Le rapport d'une vingtaine de page comporte 3 parties

- un CV détaillé qui récapitule le parcours académique et professionnelle de l'élève
- une présentation de l'entreprise dans laquelle prend place l'activité
- une présentation de l'activité menée dans la cadre du stage ou dans le cadre de l'activité pro.

Mis à jour le 01-09-2013



Code : UA3325

Unité d'activité de type prise en compte de l'expérience

36 crédits

Responsabilité nationale :

EPN05 - Informatique / 1